

# LES PILIERS DE NOTRE GOUVERNANCE



# **SOMMAIRE**

SC	OMMA	JRE	1
IN	TROD	UCTION	2
I.	San	té et Sécurité au Travail	3
	I.1	Cadre légale	3
	1.2	Présentation de l'établissement	4
	Inst	tallations	4
	Org	ganigramme et Management	5
	1.3	Mesures de prévention	7
	For	mation et sensibilisation	7
	Cor	ntrôle	7
	Equ	uipements	7
	Ide	ntification des risques	8
	1.4	Evaluation des risques	11
	Mé	thodologie de travail - KINNEY	11
	Reg	gistre des accidents	12
	1.5	Plan Sécurité-Santé	12
	1.6	Nos Objectifs pour la Sécurité et la Santé au Travail	12
II.	La f	formation	14
	II. <b>1</b>	La formation à l'embauche	14
	11.2	La formation continue	14
	11.3	La formation et sensibilisation en matière de Santé et Sécurité au Travail	15
Ш	. L	'égalité	17
	III.1	L'égalité des chances pour le personnel	17
	III.2	L'égalité des chances pour les enfants	17
I۷	'. L	e respect de la vie privée	18
V.	Les	partenariats	19
	V.1	Les fournisseurs	19
	V.2	Les institutions publiques	19
	V.3	Les familles	19
Δι	neve	1 : Charte du hien être au travail de Kids'Ville	20



# INTRODUCTION

Kids'Ville est une société Luxembourgeoise basée à Luxembourg-Beggen depuis 2008 qui opère dans le secteur de la petite enfance avec une structure d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants sans hebergement en semaine et un centre de loisirs pour la famille en week-end.

Au cœur de notre activité il y a le **capital humain.** Chaque éducateur avec une personnalité, une expérience de vie, une culture, des compétences et connaissances différentes enrichit notre savoirfaire. Notre objectif étant d'assurer la sécurité et le bien-être de tous, ainsi que le bon fonctionnement de **l'activité d'accueil**, dépend en grande partie de l'environnement de travail des collaborateurs.

Nous souhaitons **les sensibiliser** et les intéresser à notre politique pour les aspects de santé et sécurité, de formation et d'égalité à travers une **approche collaborative** pour combattre les risques et les inégalités à la source.

Ce document se veut une présentation de notre **gouvernance** qui accompagne le lecteur, le collaborateur, les parents, les institutions à connaître notre vision, notre mission.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Kids'Ville sàrl et sont strictement confidentielles. Elles peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sauraient en aucune manière engager Kids'Ville. Toute utilisation même partielle de ce document requiert l'approbation de la Direction de Kids'Ville.



# I. Santé et Sécurité au Travail

Indépendamment des obligations légales, notre engagement pour la sécurité et la santé au travail de nos collaborateurs est une priorité. C'est pourquoi nous avons rédigé ce chapitre pour **informer** chaque collaborateur de notre politique en matière de sécurité et santé au travail, de nos objectifs en la matière et des mesures mises en place pour un cadre de travail sécurisant.

Notre Stratégie se base sur une gestion **conséquente** des risques et de la prévention, visant à appliquer tous les outils pour une Vision Zéro des risques.

# I.1 Cadre légale

Le secteur de la petite enfance est réglementée par la loi, les RGD, les prescriptions de l'ITM et les recommandations du Ministère de la Santé afin de créer un cadre sécurisant pour les enfants et ainsi un accueil de qualité.

En matière de sécurité et santé au travail le cadre légal impose aux chefs d'entreprises de respecter un certain nombre d'obligations et entraine des responsabilités importantes.

Kids'Ville comme tout employeur doit répondre à des obligations légales générales en matière de **protection** de la santé et de la sécurité des salairés, de **prévention**, **d'information** et de **participation** de ses employés selon l'Article 312-2 du Code du Travail livre III : « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour la protection, la prévention et la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires. L'employeur doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. L'employeur met en œuvre les mesures de prévention qui consistent à éviter les risques, évaluer les risques, combattre les risques, adapter le travail de l'homme, planifier la prévention et donner les instructions. L'employeur doit prendre aussi des mesures pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique des salariés en organisant le travail et en assurant un travail érgonomique et peu répétitif».

Les mesures de prévention à respecter pour promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail sont de différents types : organisationnelles, collectives et individuelles pour éviter le risque, éviter le dommage et dans certains cas le limiter.

Comme on dit « il vaut mieux prévenir que guérir » et les mesures de prévention sont une condition essentielle pour réduire les situations dangereuses et les comportements à risques sur le lieu de travail afin de réduire les accidents.

Ces mesures de préventions sont reprises, et notamment dans les textes légaux suivants :

- Article L 312-2 du Code du Travail livre III Protection sécurité et santé des salariés : obligation pour l'évaluation des risques, mise en place de mesures de protection pour garantir un meilleur niveau de protection.
- Art L. 326-4 du Code du Travail : Obligation pour l'inventaire des postes à risques.



- Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et santé pour les lieux de travail
- ITM-ET 32.10: "Protection des Travailleurs"
- ITM-SST 1011.1 (Ancien ITM-CL 49): Installation sanitaires
- ITM-SST 1106 : BLITZSCHUTZ
- ITM SST 1501 : Prescriptions de sécurité incendie Dispositions générales Bâtiments bas
- ITM SST 1502 : Prescriptions de sécurité incendie Dispositions générales Bâtiments moyens
- ITM SST 1514: Prescriptions de sécurité et de santé types Dispositions spécifiques Service d'éducation et d'accueil pour enfants non-scolarisés et structures d'accueil de nuit pour enfants en bas âge
- ITM SST 1524 : Prescriptions de sécurité et de santé types Dispositions spécifiques Structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés

#### 1.2 Présentation de l'établissement

#### Installations

La société Kids'Ville est installée avec ses deux activités dans le même bâtiment : la structure d'accueil est répartie sur deux niveaux d'environ 850 m² et le jardin de 350 m². Le rez-de-jardin est dédié à la partie administrative avec les bureaux, une kitchenette, les vestiaires et les toilettes pour le personnel. Tandis que le RDC est attribué aux activités avec les enfants. Un parking de 12 emplacements se trouve au RDJ avec autorisation numéro 4/13/0106 annexé à une laverie avec deux machines à laver et deux sèches linge.

Au niveau technique, il y a une centrale incendie installée à l'entrée de Kids'Ville (côté rue de Salm) reliée aux pompiers, une centrale intrusion pour l'intérieur et le garage avec un boitier dans la Salle animaux et un dans le garage. Chaque personne a un code d'accès personnel et confidentiel qui lui est communiqué par la Direction. Le chauffage est au gaz : une chaudière installée au rez-de-jardin et une chaudière placée dans le parking.

Un centrale gaz est installée dans la cave de la Résidence Candice à laquelle nous sommes rattachés avec des détecteurs placés dans toutes les pièces traversées par la conduite de gaz. Une vanne générale automatique de gaz est installée sur l'alimentation en gaz générale du bâtiment, elle se ferme automatiquement en cas de détection de fuite de gaz.

Au niveau sécurité, il s'agit d'un bâtiment en béton dont la stabilité au feu est assurée et les installations techniques disposent de tous les contrôles et réceptions requises (voir le Plan de Sécurité-Santé pour plus de détails sur les installations techniques et de sécurité, contrôle et entretien).

Les outils de travail des éducateurs respectent les principes d'ergonomie : les tabourets sont avec les roulettes pivotantes et l'assise est réglable pour la hauteur. Le plan de travail en cuisine pour la distribution du repas et pour les activités culinaires est à hauteur d'enfant pour faciliter l'accompagnement à l'activité et la prise de la nourriture. Le plan de change est équipé d'escaliers incorporées ou mobiles.

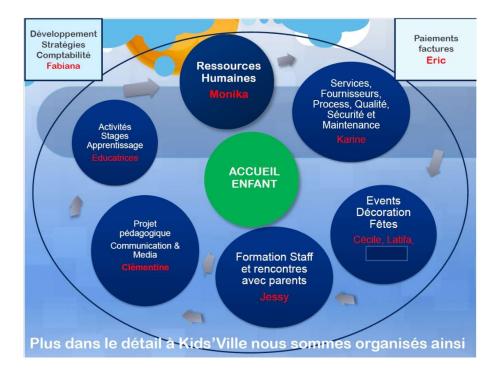


#### Organigramme et Management

La société Kids'Ville a été fondée avec un fort esprit familial et avec une implication quotidienne de la part de la Direction en matière de sécurité et de santé et de ressources humaines. La société, dont l'autorisation d'établissement numéro B138414 est détenue par Madame Caruso, la gérante technique, et par Monsieur Schoels pour le volet débit de boissons, opère depuis plus de 10 ans dans le secteur de la petite enfance (SEA) en semaine et dans le même bâtiment avec un centre de loisirs en week-end équipé d'un espace pour les anniversaires et une aire de jeux d'intérieur.

Notre mission est d'encadrer les enfants et nous le faisons grâce au travail de nos collaborateurs motivés et soucieux de donner le meilleur service. Tout le personnnel dans l'établissement participe directement ou indirectement au déroulement de notre activité et à la réussite de notre mission.

En effet, l'organisation d'une entreprise est comme un écosystème, ou les différents services sont interconnectés. Il n'y a pas de hiérarchie de l'importance des tâches car les réalisations des uns impactent celles des autres.



Afin de garantir une gestion quotidienne stable et structurée, répondant aux besoins des enfants et au bien-être de l'équipe encadrante, la société Kids'Ville a nommé deux Chargées de Direction. Le programme pédagogique, ainsi que le projet d'éducation plurilingue, sont quant à eux gérés par une référente pédagogique.

Pour l'exercice de ses activités, la société emploie 24 personnes dont : 2 femmes de ménage, 2 chargées de direction, 4 responsables administratifs et 16 encadrants, dont 13 éducateurs, 3 aide éducateur. Dans l'équipe il y 2 hommes et 22 femmes. La plupart du personnel a moins de 35 ans, n'est pas marié et sans enfants. Cette équipe reste fidèle à la société, en effet le turnover dans la société est faible ce qui représente un indicateur de satisfaction des collaborateurs pour leur employeur et pour leur milieu de travail.



Pour répondre aux exigences légales en matière de sécurité et de santé des salariés au travail, la société a nommé un travailleur désigné Mme Caruso et une équipe d'urgences composée de 5 personnes, 1 Responsable d'Urgence et 4 membres d'équipe.

En tant que travailleur désigné Mme Caruso a la mission :

- d'identifier les risques d'accidents professionnels sur le lieu de travail pour tous les collaborateurs: éducateur, chargé de direction, employé administratif et femme de ménage,
- développer des mesures de prévention collectives et individuelles,
- définir des procédures pour leurs applications et vérifier leurs exécutions.

Les procédures identifiées répondent aux obligations légales et sont définies selon les exigences internes propres à Kids'Ville. Les risques sont identifiés ensemble avec les collaborateurs des différents services et pour les différentes tâches effectuées. Ces mesures de prévention et les procédures d'application sont inscrites dans le Règlement d'Ordre Intérieur et le Plan de Sécurité-Santé de la société. Ce dernier est vérifié chaque mois pour les boites de premiers secours et chaque année pour les contrôles des extincteurs et des appareils électriques. Par sa double casquette de travailleur designé et de Gérant Technique, les procédures sont rapidement appliquées et leur application rapidement vérifiée. Le contrôle est aussi délegué à Mme Karine Tricot embauchée en qualité de QSE expert et nomée Déléguée à la Sécurité par la Délégation du personnel (Code du Travail livre IV Art L. 414-2).

Mme Caruso évalue les compétences et les connaissances des mesures de prévention collectives ou individuelles de la part des travailleurs de tous les services en allant sur place à observer leur façon de travailler, leurs actions et pour entrer en contact avec eux. Le but de ces visites est de faire comprendre la nécessité de modifier un comportement et éviter les conséquences indésirables. Il est important de sensibiliser et de faire comprendre aux employés les risques et leurs conséquences pour faire accepter les mesures de prévention.

Il est important que tous agissent de manière à respecter les consignes de sécurité et de santé afin d'éviter les accidents professionnels qui perturbent l'organisation et interrompent le déroulement de l'activité d'accueil.

L'Equipe d'Urgences et les membres du personnel reçoivent une formation appropriée en interne sur le Plan d'urgences de Kids'Ville, une formation sur le premier secours et sur la lutte contre l'incendie avec une société externe. Une remise à niveau de leurs connaissances se fait régulièrement selon la réglementation en vigueur. Ils sont mis au courant de l'évaluation des risques, des mesures que le travailleur désigné met en place et ils sont consultés régulièrement sur les accidents de travail, sur la conception du plan de formation à la sécurité pour tous les postes et sur les objets ou tâches qui peuvent avoir des effets sur la sécurité et santé des collaborateurs.



## 1.3 Mesures de prévention

#### Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation du personnel sont des axes majeurs dans la prévention. Un chapitre y est dédié ci-après.

#### Contrôle

Pour prévenir les accidents sur le lieu de travail la société Kids'Ville s'est donnée des moyens pour surveiller le lieu de travail ainsi que ses équipements de travail.

Les visites de contrôle de chaque mois / chaque semaine sont effectuées avec une attitude respecteuse et positive pour promouvoir les comportements sécuritaires et pour donner un feedback immédiat aux travailleurs. Les visites se font à l'aide d'un check list pour observer des situations bien précises qui representent des risques pour l'entreprise : les chutes d'objets dans les salles de stockage, dans les salles avec les enfants, le danger éléctrique, le travail pénible avec les couchettes et le risque de TMS pour le déplacement des enfants dans les bras, l'étiquettage des contenants, la fiche de sécurité, la bonne utilisation des produits de nettoyage, les mélanges et les conditionnement inappropriés, le niveau sonore, l'éclairage, la poussière, la témpérature et l'humidité.

Suite à la visite de sécurité, les actions à mettre en œuvre les concernant sont communiquées aux collaborateurs via le moyen les moyens considérés les plus adaptés à la situation (email, afficahge, communication verbale...).

La société fait controler périodiquement les installations éléctriques, le matériel pour la detection et la lutte contre l'incendie, s'assure que les voies et issues de secours soient dégagées, promeut une aération des lieux de travail, s'assure un éclairage naturel des lieux, contrôle l'état des planchers, plafonds et toits des locaux, fenêtres et éclairage, sécurise les voies de circulation dans le garage, assure des locaux de repos pour le personnel, prend les rdv avec le médecin du travail pour les femmes enceinte, vérifie l'état des équipements sanitaires, fait la maintenance des espaces vert dans le jardin. Les lieux doivent être propres et le matériel toujours vérifié. Le matériel de premier secours est organisé dans les boites de premier secours. Dans le bâtiment les boites sont installées à plusieurs endroits et elles sont controlées régulièrement et le contrôle est enregistré dans le régistre de sécurité et sur la boite même.

Le contrôle des extincteurs, des RIA et des boites de premier secours est effectué par la société Stoll qui a un contrat de maintenance ; la société Luxsecurity contrôle les détecteurs, la centrale incendie, la Centrale gaz et les blocs de secours. Les détécteurs incendie sont reliés à la centrale incendie. Les exercices d'évacuation sont réalisés au moins deux fois par an et la relation de l'exercice est distribuée à tous les collaborateurs pour prendre acte des changements et des actions à entreprendre.

Pour féliciter les travailleurs qui respectent les règles de sécurité, la Direction a instauré un système de feedback positif avec le diplôme "du meilleur employé de l'année". Cette reconnaissance est affichée à l'entrée du bâtiment.

#### **Equipements**

En ce qui concerne l'équipement, la société Kids'ville met à disposition des travailleurs des équipements de travail appropriés : gants, charriot de nettoyage à roulette, couchettes avec



roulette, table à langer avec escaliers, casquettes pour se promener à l'extérieur, tabourets roulants mobiles. Débalayage du sol avec une machine à roulettes pour dégager le sol en plein hiver, poussettes à 4 et 6 places pour promener les enfants.

Kids'Ville s'est également doté d'affichage pour la sécurité et pour la santé au travail pour son personnel. Les panneaux d'interdiction de fumer et de flammes nues sont installés devant les installations de gaz, à l'intérieur du bâtiment, dans les navettes. Le panneau d'avertissement pour le danger éléctrique est installé sur chaque panneau éléctrique qui est contrôlé par une société spécialisée. Un panneau d'obligation de passage pour piétons et un marquage au sol sont installés dans le parking pour indiquer le chemin à parcourir à pied et un panneau pour la limitation de vitesse à 10 KM/h.

Tous les panneaux en matières de protection et prévention incendie (panneaux de sauvetage et de secours, équipement de lutte contre incendie) sont installés également dans le bâtiment et dans le parking.

#### Identification des risques

La réglementation en matière de protection, prévention et information est basé sur les principes généraux de prévention, et notamment sur l'évaluation des risques d'accidents. Dans le processus d'évaluation des risques la société Kids'Ville a d'abord tracé un inventaire des postes à risque pour tout le personnel : Educateur, Femme de ménage, Administration. Cet inventaire (qui se retrouve dans le Plan de Sécurité-Santé) a été fait en collaboration avec le Dr Duque de la Médecine du Travail et a été communiqué à la Direction de la Santé (DST) en 2019.

Pour évaluer les risques d'accident, chaque poste de travail a été analysé selon les differentes situations dangereuses observées.

Pour le dépistage sur le lieu de travail des sources possibles d'accidents et pour identifier les personnes qu'y peuvent être exposées, le personnel de chaque poste a participé à identifier les risques professionnels liés à leur métier pour une exposition directe ou indirecte à ce risque.

Le travailleur désigné a effectué plusieurs visites à différents moments de la journée et de la semaine pour rencontrer toute l'équipe et observer leur travail (transport scolaire, repas, changement enfants, installation couchettes pour dormir, sorties....)

Les principaux risques pour les éducateurs sont les risques de mal de dos suite à la manutention de charge, les risques de chutes pour prendre des produits en hauteur, les risques électriques, risques de coupures etc. ainsi que les allergies et irritation de la peau suite à la manipulation de produits d'hygiène (désinfection table à langer et plan de repas, ménage).

#### Présentation des risques

#### Chutes

Les risques de chute sont liés essentiellement au déplacement à pied et au dénivelé et notamment les escaliers et les marches présentes à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur pour aller dans le jardin.

#### Chutes d'objets

Les objets risquent de tomber si mal empilés sur les étagères. Les produits de nettoyage et pour l'hygiène sont stockés en hauteur sur des étagères multiples dans la buanderie.



#### **Circulation / Trajet / Mission**

Le risque de collision entre le véhicule du salarié ou entre son véhicule et un obstable est présent pour le personnel lors du trajet de la maison au travail et viceversa, mais également pendant le transport scolaire et les excursions organisées avec les enfants.

#### Manutention manuelle

Le déplacement des enfants est une tâche répétitive et parfois aussi à cadence élevée. Les enfants sont déplacés plusieurs fois par jour pour le change des couches, pour la sieste, pour les rassurer, pour sortir. Le personnel se charge aussi de l'approvisionnement des produits de désinfection des bouteilles d'eau, de rouleaux de papiers situés à la cave.

Tous les jours les couchettes sont déplacées deux fois par jour sur des roulettes pour être installées dans les salles pour la sieste. Le personnel ne déplace pas à deux, mais les soulèvent sur les côtés.

Des risques dorso- lombaires peuvent donc apparaître en effectuant ces tâches.

Le repas des enfants est livré par un traiteur avec un équipement adapté. Les zones de stockage ont été aménagées en fonction de la charge des objets à ranger.

Une formation des employés aux gestes et postures à adopter pour porter un enfant ou une charge est réalisée en collaboration avec la Médecine du Travail - *Prevendos* - et en interne afin de sensibiliser le personnel.

#### Incendie / Explosion

Le risque d'explosion et d'incendie est présent dans l'établissement et dans le parking dû à la présence de voitures au garage, de chaudières, de papier dans les bureaux au RDJ, le sèche-linge générant de la chaleur dans la buanderie et le stockage dans le bâtiment, les vestiaires et à la buanderie de produits chimiques pour le nettoyage.

#### **Risques biologiques**

Les collectivités d'enfants, mettant en contact de nombreuses personnes dans un espace relativement restreint, favorisent la transmission d'agents infectieux. La transmission est favorisée par l'immaturité immunitaire des enfants, la succion des mains, ... La transmission s'effectue entre les enfants eux-mêmes mais également avec le personnel éducatif. Afin d'éviter la transmission de maladies infectieuses, l'ensemble du personnel est vacciné contre les maladies principales (tétanos, hépatite, ...). Des règles d'hygiène sont en place pour les locaux, le matériel et le personnel. Des plans d'hygiène sont en place aux endroits stratégiques. Ils indiquent les produits à utiliser, à quelle fréquence et sur quelle surface. Les femmes de ménage disposent d'une formation en hygiène (HACCP - Hazard Analysis Critical Control Point).

#### Risques chimiques

Les risques chimiques sont liés aux activités d'entretien et de maintenance des locaux.

Les produits de nettoyage utilisés pour l'entretien ne sont pas présents en quantité significative. Une formation quant aux risques chimiques est donnée à l'ensemble du personnel en interne. Une copie des fiches de sécurité des produits présents sur le site est disponible à tout moment. L'établissement fait appel à une société extérieure pour la réalisation des tâches ménagères en cas d'absence des femmes de ménage embauchées par Kids'Ville. Les plans d'hygiène reprennent les utilisations des produits qui ont été choisis pour contenir un minimum d'agent agressifs pour la peau. Le port de gants est toujours conseillé.

#### Risques physiques – bruit

Les bruits présents dans la crèche ne représentent pas un véritable risque pour l'audition.



Néanmoins ils peuvent engendrer des inconforts, fatigue entraînant un manque d'attention pour les éducateurs et une excitation des enfants.

#### Risques physiques – autres

Le bâtiment comprend environ 100 m² de surface exploitable dédiée aux bureaux. Les activités qui y sont relatives ne comportent pas de risques particuliers en soi. L'aspect ergonomique des postes de travail a été pris en considération.

L'ensemble des fenêtres de l'établissement dispose de lamelles orientables qui permettent d'occulter les espaces au moment de la pause. Le bâtiment dispose de climatisation dans presque toutes les salles.

Les risques liés à un mauvais éclairage sont l'inconfort et la fatigue. Par exemple, la chaleur trop intense causée par un ensoleillement excessif ou par des lampes incandescentes, luminaires mal positionnés. A l'inverse, un éclairage insuffisant peut entraîner un manque de précision dans les gestes.

#### Malaise pour stress et fatigue

Le risque est la surcharge mentale liée à l'essence même du travail avec les enfants en bas âge. En effet une attention continue est requise dans l'exécution du travail et les interventions auprès des enfants sont multiples car leur sécurité et bien être est en jeu.

#### Les risques liés aux femmes enceinte

La femme enceinte occupant un poste d'éducatrice est soumise aux risques infectieux spécifiques à la grossesse, la manutention, les postures difficiles avec les enfants. Pour le cas où une éducatrice serait enceinte, la loi du 1er aout 2001 concernant la protection des femmes travailleuses enceintes serait appliquée. Soit un aménagement du poste de travail serait appliqué, soit si le médecin du travail l'estime, une dispense de travail serait accordée.

#### Risques liés à l'électricité

Les prises électriques dans toutes les pièces (entrées/vestiaires, salles d'activités, cuisines) sont protégées par des bouchons de sécurité.

Les opérations de maintenance sur les installations présentent les risques suivants :

Risque d'électrisation, d'électrocution ou de brûlures pour le personnel (chocs électriques) ; Risque de brûlures, de départ d'incendie, de dégagement de gaz toxiques et de projection de matière dus à un court-circuit ; Risque de chute de la victime sous l'effet du courant.

Afin de prévenir ces risques, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

Le personnel chargé d'effectuer des travaux aux installations électriques sera instruit des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité et disposera du matériel et de l'équipement de sécurité nécessaire pour sa propre protection et pour l'exécution des travaux. Une affiche avec le numéro de téléphone de l'électricien est mise sur le panneau électrique en cas de besoin. Toutes précautions appropriées seront prises pour empêcher la mise sous tension (accidentelle ou par inadvertance) d'une installation sur laquelle sont effectués des travaux (consignation électrique, consignation générale). Les travaux de montage, de réparation ou d'entretien des installations électriques sont réalisés selon les règles de l'art.

Le risque d'électrocution ou d'électrisation est dû au contact direct avec des éléments sous tension. Il y a des facteurs qui favorisent les risques électriques comme l'eau, l'humidité, les poussières, l'utilisation d'outils électriques et l'utilisation de rallonges et multiprises, et les câblages défectueux utilisés à des fins autres auxquelles ils sont destinés. Le personnel est à contact avec le micro-ondes, le frigo, la machine à laver, le lave-vaisselle, le sèche-linge, les multiprises, la machine à café. Les repas ne sont pas préparés sur place limitant ainsi les risques. Il convient de noter que les plats du personnel peuvent être réchauffés sur place. Les installations et le contrôle régulier sont



effectuées par un électricien agrée. Les machines défectueuses sont immédiatement mises hors services et l'électricien vient sur place pour le contrôle.

#### I.4 Evaluation des risques

Méthodologie de travail - KINNEY

Il s'agit d'un examen systèmatique de tous les aspects du travail des salariés. Elle sert à identifier les causes des accidents ou des maladies, à identifier les possibles solutions pour éliminer les dangers et les mesures de prévention ou de protection à mettre en place pour maîtriser les risques.

L'évalution des risques est la première étape dans le processus de gestion des risques qui permet de communiquer aux salariés et à l'employeur quelles sont les mesures de protection à mettre en place pour améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

Après avoir identifié les risques pour tout le personnel, le travailleur désigné a évalué les risques pour chaque poste et suite aux résultats les a classé par ordre de priorité. Il a ensuite déterminé les mesures de prévention à adopter pour réduire le risque et a mis en place un système de contrôle, d'information et formation pour sensibiliser à l'application de ces mesures.

# Contrôle et examen Eval. Risques classés par priorité pour éducateurs

Adopter mesures de prévention

Pour évaluer les risques liés à chaque poste, la méthode Kinney a été adoptée. Selon cette méthode le risque R est le produit de trois éléments P x E x G :

- la **probabilité** qu'un accident survienne (P),
- la fréquence d'exposition au danger (E)
- l'**effet** produit avec cette accident (G).

A chaque variable est associée une valeur :

- La probabilité d'occurrence d'un évenement redouté passe d'une échelle allant de 0,1 (impossible) à 10 (fort probable).
- Plus la fréquence d'exposition à une situation potentiellement dangereuse a tendance à être permanente, plus grand sera le risque qui y sera associé. Pour exprimer ceci on attribu la valeur 0,5 au facteur E lorsque l'exposition est très rare et la valeur de 10 lorsque l'exposition est permanente.



- La gravité des conséquences représente les dommages consécutifs à un événement dangereux pouvant aller d'un dommage mineur jusqu'à la catastrophe. Cette gamme très vaste se traduit par une échelle qui va de 1 (situation limite nécessitant que des premiers soins) à 100 (situations avec nombreux cas mortels).

Le resultat de ce produit P x E x G fourni **l'indice de criticité** du risque représenté par la lettre C. On peut classer la criticité comme suit :

Criticité du risque	Position à prendre
C>400	Risque très important, il faut considérer l'arrêt
	de l'exploitation.
200 <c<400< td=""><td>Risque important, la correction immédiate</td></c<400<>	Risque important, la correction immédiate
	s'impose.
70 <c<200< td=""><td>Risque substantiel, une correction s'impose.</td></c<200<>	Risque substantiel, une correction s'impose.
20 <c<70< td=""><td>Risque possible, traitement indiqué.</td></c<70<>	Risque possible, traitement indiqué.
C<20	Risque peu important, peut être acceptable.

Afin d'évaluer les risques le travailleur désigné a d'abord rassemblé toutes les informations concernant les tâches des employés ; il a fait un inventaire du matériel utilisé et fourni par Kids'Ville et le niveau de compétence du collaborateur.

#### Registre des accidents

Nous tenons un Registre des accidents de travail ; les déclarations sont enregistrées en interne sur le serveur et communiquées à la AAA ; la date de l'accident est répertoriée dans le logiciel Felix. Le registre sert à faire des statistiques et analyser le type d'accidents afin de mettre en place les justes mesures de prévention. Nous sollicitons notre personnel à informer la direction des « presque accidents » et des accidents mineurs de travail.

#### 1.5 Plan Sécurité-Santé

Les équipements de protection du bâtiment et des personnes, les analyses et évaluations, ainsi que les contrôles réalisés et les procédures définies sont des informations primordiales afin d'assurer la Sécurité et Santé des salariés et des enfants chez Kids'Ville.

Toutes ces informations sont rassemblées dans un document appelé le Plan de Sécurité et Santé de Kids'Ville composé d'un Registre de Sécurité et d'un Plan d'Urgences.

## 1.6 Nos Objectifs pour la Sécurité et la Santé au Travail

Notre démarche préventive et les actions menées visent à agir positivement sur l'environnement de travail de nos équipes, à réduire au maximum notre taux d'absentéisme - avec pour objectif de descendre en dessous du taux moyen de notre secteur d'activité - et ainsi diminuer les répercussions négatives sur l'esprit d'équipe.



Afin de parvenir à des améliorations continues, nous nous sommes donnés des échéances plus précises avec comme priorité de :

- former toute l'équipe sur le risque incendie et le risque TMS,
- réaliser une participation active chez le personnel dans l'exécution des tâches journalières avec une observation des bons gestes,
- réorganiser le travail : embaucher de nouveaux collaborateurs, accueillir les enfants en petits groupes avec deux encadrants pour chaque groupe, proposer une heure de pause à midi et plusieurs pauses dans la journée si nécessaire.
- développer une responsabilité des salariés avec l'envoi de rappels de consignes de sécurité concernant le risque routier,
- motiver le personnel avec une système de récompenses,
- investir dans les Technologies innovantes et garantes de sécurité et de santé,
- établir un Registre des accidents afin de répertorier les accidents et presque- accidents survenus. Ceci nous permettra d'analyser et comprendre quels sont les dangers les plus présents afin de mettre en place les mesures adaptées pour réduire ces risques.

Ce programme d'amélioration est accompagné d'un programme d'actions : activités concrètes, des programmes et des mesures supplémentaires avec un calendrier et les échéances (voir Felix).

Pour témoigner notre engagement dans la poursuite d'une collaboration saine avec notre équipe, nous avons reçu le label de qualité en matière de sécurité et de santé au travail, denommé « Secher a Gesond mat System » de l'Association Assurance Accident. Avec ce label nous montrons aux parents et au personnel que nous encourageons la qualité dans tous ses aspects. Nous sollicitons notre personnel à adopter des mesures de prévention des risques pour garantir un cadre sécurisant et un accueil de qualité aux enfants.

Nous envisageons dans le moyen terme de postuler pour le label Entreprises Responsables (ESR).



# II. La formation

Comme évoqué précédemment la formation et la sensibilisation du personnel sont des outils importants de prévention, mais qui en plus d'apporter des connaissances et un cadre sécurisant de travail, permettent aux collaborateurs s'épanouir, évoluer et participer activement à la vie de la société sous de nombreux aspects.

C'est pourquoi Kids'Ville prévoit pour chaque employé un *plan de formation suffisant* et adéquat incluant les aspects de postes de travail, premier secours, milieu de travail (pour savoir comment réagir en cas d'évènements [incendie/gaz/bâtiment]).

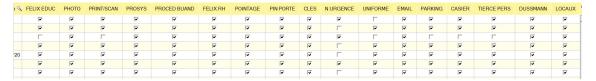
La formation se passe en 2 temps :

- la formation à l'embauche
- la formation périodique ou continue

Tout au long de son parcours chez Kids'Ville, le personnel est formé en interne ou par un organisme externe selon les thèmes suivants : l'hygiène et soin, l'informatique, les procédures internes (matériel, installations, bâtiment...), l'éducation, les ressources humaines, la sécurité et prévention.

#### II.1 La formation à l'embauche

Afin que tout nouveau collaborateur prenne connaissance de nos valeurs et de notre pédagogie, mais également des informations relatives à notre établissement, nous avons créé des process d'accueil dans notre logiciel de gestion d'entreprise.



Cela permet de donner les informations clefs avec entre autres, notre projet pédagogique (dorénavant Concept d'Action Général), le règlement d'ordre intérieur, les documents relatifs à la sécurité et l'incendie, le guide des bonnes pratiques dans les crèches, etc. Il s'agit de la première formation reçue pour partir sur une base de travail pédagogique commune de l'établissement. Nous avons également choisi de mettre à disposition du personnel, une bibliothèque didactique composée de nombreux ouvrages pédagogiques, traitant de nombreux thèmes inhérents à notre travail.

Un nouvel arrivant éducateur se voit également attribué un tuteur qui l'initie aux fonctionnements de la vie quotidienne de l'établissement.

#### II.2 La formation continue

La formation continue permet de renforcer les compétences du personnel et de se renouveler sans cesse. Nous vivons dans un contexte changeant, aussi bien pour le collaborateur que pour l'entreprise, demandant une capacité d'adaptation et d'agilité pour anticiper, apprendre et réagir.



Pour y parvenir, nous donnons beaucoup d'importance à la formation de nos collaborateurs. La formation continue permet aussi de favoriser un bon climat dans l'équipe pédagogique, à renforcer le bien-être et la qualité au travail.

Dans cette approche, nous avons mis en place un plan de formation varié qui va du développement personnel à la sécurité du bâtiment en passant par la pédagogie bienveillante. La Direction n'impose pas de thèmes en dehors de la sécurité, elle demande à l'équipe pédagogique les sujets qui leur semble intéressants, selon la fluctuation des besoins du terrain. En effet, même si certains thèmes reviennent et semblent indispensables, il est nécessaire de s'adapter et proposer des formations liées aux problématiques qui peuvent parfois survenir de manière aléatoire ou inattendue. En plus d'être consignées dans le journal de bord, notre logiciel de gestion d'entreprise nous permet la planification et l'archivage des formations futures ou passées et ainsi avoir toujours une vue d'ensemble des formations des membres de l'équipe.

Nous promouvons la formation continue pour avoir des collaborateurs compétents et en bonne santé.

#### II.3 La formation et sensibilisation en matière de Santé et Sécurité au Travail

Parmi les mesures de préventions collectives, la formation des travailleurs est un instrument nécessaire à une meilleur condition du travail en reduisant toutes situations dangereuses. Nous menons une politique d'information et de sensibilisation de notre personnel en matière de Santé et Sécurité au Travail. Une équipe motivée est une force élévatrice vers le meilleur, et c'est une priorité de tout faire pour veiller à leur motivation.

La communication aux employés sur l'importance des conditions de travail sécurisées se fait également par email et avec des affiches sur le lieu de travail pour rappeler les consignes (Voir Recueil des consignes de sécurité). L'affichage est effectué sur le lieu où le risque est détecté. Des emails de sensibilitation sont envoyés à tous les collaborateurs. Selon le dégré de risque une confirmation écrite de lecture et de compréhension du document est demandée.

Un collaborateur informé entraine une réduction du nombre d'accidents et donc une meilleure condition de travail et par conséquence un meilleur service d'accueil pour les enfants.

Les réunions avec le personnel sont organisées régulièrement avec systématiquement à l'ordre de jour une section dédiée au volet sécurité et santé.

Toutes les consignes internes à la société sont répertoriées dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), dans le Recueil des consignes de sécurité et dans le Plan de Sécurité-Santé. Nous avons des règles claires et tous les employés connaissent ces règles.

Dans le ROI les salariés sont informés de leurs obligations en matière de sécurité et de santé au travail. Nous les sollicitons à utiliser les protections individuelles correctement, et nous les invitons à signaler à la Direction le dysfonctionnement du matériel et de toute situation qui présente un danger grave et immédiat pour la sécurité et la santé de tous les salariés. Nous les avertissons aussi de l'importance de ne pas mettre hors service arbitrairement les dispositifs de sécurité prévus à cet effet par Kids'Ville.



Notre sensibilisation se manifeste à tous les moments de la vie de la société, même lors d'évènements festifs internes. Une équipe dédiée composée de collaborateurs a été mise en place pour veiller au bon déroulement de l'évènement et contrôler l'observation des mesures de sécurité.

Tous les intervenants à Kids'Ville connaissent nos règles sur la sécurité et santé au travail. Nous communiquons par email à la direction de chaque prestataire nos consignes de sécurité et santé. A l'intérieur de notre bâtiment les affiches à l'entrée expliquent aux livreurs, techniciens et employés en général des prestataires nos consignes de sécurité et de santé pour eux, pour nos employés, pour les enfants et les parents. L'engagement est clairement déclaré sur la charte du bien-être au travail.



#### CHERS PRESTATAIRES,

A CHAQUE INTERVENTION REALISEE POUR KIDS'VILLE (ESPACES INTERIEURS ET PARKINGS) NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE SUIVANTES :

- NE PAS CIRCULER SEULS ET SANS AUTORISATION DANS L'ETABLISSEMENT
- NE PAS DECHARGER SANS LA VALIDATION D'UN RESPONSABLE
- NE PAS INTERVENIR EN PRESENCE DES SALARIES / ENFANTS / PARENTS DANS LA PIECE
- PORTER DES SURCHAUSSURES POUR ENTRER DANS LES SALLES
- TOUJOURS OPERER DANS UNE PIECE ECLAIREE
- NE PAS PORTER DE CHARGES DANS LES BRAS QUI REDUISENT VOTRE VISIBILITE
- EN CAS DE TRANSPORT DE MATERIEL SUR CHARIOT / DIABLE... FAITES
   VOUS ACCOMPAGNER PAR UN COLLEGUE OU MEMBRE DU PERSONNEL
   POUR S'ASSURER D'AVOIR UNE BONNE VISIBILITE
- NE PAS STOCKER DE MATERIEL / PRODUITS CHIMIQUES QUI ENCOMBRENT LES CHEMINS DE FUITE OU SONT SUR LE PASSAGE DES SALARIES / ENFANTS / PARENTS/D'AUTRES PRESTATAIRES
- EN CAS DE TRAVAIL EN HAUTEUR, UTILISER DU MATERIEL APPROPRIE (ESCABEAU / ECHELLE / ECHAFFAUDAGE) APRES AVOIR RECU L'AUTORISATION DE LA PART DE LA DIRECTION
- RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE ET LES LIMITATIONS DE VITESSE
- NE PAS LAISSER LES PORTES OU FENETRES OUVERTES SANS SOURVEILLANCE

MERCI POUR VOTRE COOPERATION.

LA DIRECTION



# III. L'égalité

L'équipe de Kids'Ville et les enfants accueillis sont à l'image du Luxembourg, multiculturels. Cette diversité est source de grande richesse tout en impliquant des attentes et des compétences diverses.

## III.1 L'égalité des chances pour le personnel

Conscient de cette diversité Kids'Ville réalise les aménagements nécessaires pour garantir l'égalité professionnelle et met en place les mesures organisationnelles adéquates pour assurer un traitement équitable pour tous, garantir aux salariés les mêmes possibilités d'évolution de carrière et développer une réelle égalité des chances et de traitement à tous les niveaux.

En mars 2020, une délégation du personnel a été mise en place à Kids'Ville. Cette dernière a nommé une déléguée à l'égalité dont la mission est de garantir un accès équitable à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle. Elle veille également à protéger les salariés contre le harcèlement.

Toujours soucieux du bien-être de ses collaborateurs, la Direction travaille en synergie avec la Délégation du personnel et la déléguée à l'égalité, afin de s'assurer de l'égalité de traitement du personnel, notamment via les outils proposés par la Chambre des salariés du Luxembourg et en cas d'adaptations des pratiques pour pallier aux éventuelles situations détectées.

# III.2 L'égalité des chances pour les enfants

Bien entendu le personnel encadrant applique au quotidien les principes éducatifs généraux de l'éducation non formelle avec les enfants comme expliqué dans notre Concept d'Action Général (CAG).

Les enfants sont tous des êtres compétents, sociaux, culturels et des membres égaux de la société. Tout en étant des individus différents, uniques en personnalité, avec leurs potentiels d'apprentissage et leurs repères culturels propres mais aussi des besoins particuliers.

L'équipe encadrante veille à ce que cette diversité qui est source d'inspiration ne soit pas génératrice d'inégalité.



# IV. Le respect de la vie privée

Au cœur de notre métier se trouve les relations humaines et notre société familiale a toujours établi une relation de confiance et de respect avec ses collaborateurs et ses clients. Jour après jour, notre personnel agit avec respect, empathie et toujours dans le respect du secret professionnel.

C'est donc naturellement que nous prêtons une attention particulière au quotidien au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles de nos salariés et des familles qui nous font confiance.

Afin que chacun puisse être informé de nos fonctionnements nous avons rédigé des notices à destination de nos collaborateurs, de nos clients et de nos prospects qui ont pour objectifs de les informer des types de données que nous collectons, des raisons pour lesquelles nous utilisons et partageons de telles données, des délais de conservation, de leurs droits en matière de protection à la vie privée et de la manière dont ils peuvent les exercer.

Nous sommes responsables de la collecte et du traitement des données recueillies, nous n'utilisons que celles qui sont en relation avec le contrat de collaboration établi et nous le faisons en toute transparence.

Nous limitons l'accès et le partage des données afin de garantir leur protection.

Nous collectons et utilisons les données à caractère personnel afin de répondre à nos obligations et devoirs légaux, comptables et administratifs et d'assurer la sécurité de chacun.

Bien entendu, seules les données pertinentes et nécessaires à la meilleure réalisation, exécution et gestion de notre collaboration sont collectées, traitées et conservées.

Concernant les détails des données recueillies et de leurs traitements, ils sont répertoriés dans notre Registre de traitements.



# V. Les partenariats

Tout organisme qui vit se doit d'avoir une relation attentive et soignée avec son environnement. C'est pourquoi Kids'Ville - une entreprise dynamique à taille humaine - a à cœur de collaborer avec des partenaires éthiquement responsables et partageant ses valeurs.

#### V.1 Les fournisseurs

Nos partenaires sont nombreux et les fournisseurs un chainon primordial au bon fonctionnement quotidien. Afin de garantir un travail de qualité à nos collaborateurs, nous privilégions les fournisseurs locaux, engagés éthiquement, soucieux de l'environnement et du travail bien fait.

# V.2 Les institutions publiques

Concerné par le bien-être des enfants, de notre personnel et de faire évoluer notre environnement de travail au mieux, nous échangeons régulièrement avec les institutions publiques telles que le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de l'Enfance, l'ITM, ou encore la Chambre du Commerce. Les contacts réguliers que nous perpétuons permettent d'entretenir des relations privilégiées indispensables selon nous au bon déroulement de nos activités, pour connaître nos obligations et faire remonter les réalités du terrain.

#### V.3 Les familles

« Il ne fait pas de sens d'éduquer un enfant sans prendre en compte les personnes les plus importantes dans sa vie ».

Cette phrase résume simplement notre ligne de conduite envers les familles qui fréquentent notre établissement et avec lesquelles nous travaillons au quotidien en étroite collaboration.

La réussite d'un partenariat éducatif se basant essentiellement sur la compréhension et l'écoute des besoins et situations des parents, nous proposons, divers échanges et rencontres.

Bien entendu, respect, partage et tolérance sont les valeurs clefs de notre pédagogie. C'est par la sensibilisation à l'art, à la musique, au théâtre, au sport, à la nature et à l'environnement que nous nous efforçons chaque jour de les transmettre aux enfants. Nous sommes fiers d'offrir aux enfants la possibilité de grandir, se construire et s'enrichir de belles expériences de vie. Nous souhaitons leur transmettre le goût pour la découverte, l'envie d'apprendre et enrichir leurs connaissances, dans le respect de l'autre, de la nature et entouré d'amour.

Notre espoir est de permettre, à tous, de commencer leur vie avec les mêmes chances de départ, afin de s'accomplir pleinement dans leur parcours scolaire et ensuite, professionnel. Nous souhaitons que vos enfants, ainsi que tous les enfants d'aujourd'hui, puissent devenir les citoyens responsables et épanouis de demain.



# Annexe 1 : Charte du bien être au travail de Kids'Ville

Évoluer au sein d'espaces communs que chacun respecte et participe à entretenir

Réaliser des plages horaires de travail raisonnables et respecter les temps de pause déjeuner

Favoriser la transversalité, la transmission de l'information, des connaissances et des compétences par le dialogue, les échanges et les rencontres

Renforcer la confiance entre collègues afin d'éviter les malentendus et de relativiser les conflits

Accepter de partager et de gérer les difficultés et les risques liés aux tâches de chacun

Respecter les civilités (bonjour, au revoir, s'il vous plait, merci...)

Accepter le droit à l'erreur (tolérance), en faisant preuve d'humilité et de bienveillance

Respecter et accepter l'autre dans ses différences

Anticiper au mieux les tâches à effectuer

Informer et s'informer en communiquant et en développant la culture du feed-back

Assumer ses responsabilités, sans se défausser sur un collègue ou un autre service

Favoriser une ambiance conviviale Être franc, honnête, sincère et loyal

Rester calme, serein et courtois en toutes circonstances